



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 19 avenue du Maine 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2017-511 09/06/2017
--	---

Date de mise en application : 30/09/2017

Diffusion : Tout public

Nombre d'annexes : 5

Objet : instruction relative aux épreuves validant les capacités professionnelles du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA)

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Services régionaux de la formation et du développement
Services de la formation et du développement
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles
Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat
Fédérations de l'enseignement agricole privés sous contrat

Résumé : cette note de service a pour objet de préciser les épreuves E5 « choix techniques », E6 « pilotage de l'entreprise » et E7 « pratiques professionnelles » qui valident respectivement les capacités professionnelles C5, C6 et C7 à C11 du référentiel de certification de la spécialité « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel.

Textes de référence : Arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité "conduite et gestion de l'entreprise agricole" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance NS-DGER/SDPFE/2017-216 du 10-03-2017 sur les périodes de formation en milieu professionnel, stages et autres séquences en milieu professionnel des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités des épreuves E5, E6 et E7 qui valident les capacités professionnelles C5 à C11 du référentiel de certification de la spécialité « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel. Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2017 pour la session d'examen 2019. Les dispositions de la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2153 du 19 octobre 2010 seront abrogées à l'issue de la session d'examen 2018.

PRECISIONS RELATIVES A L'EPREUVE E5 : CHOIX TECHNIQUES

Forme et capacité visée

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale orale de 25 minutes (5 minutes de présentation et 20 minutes d'entretien), affectée du coefficient 2, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Capacité professionnelle C5. Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production

- **C51** : Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans un agroécosystème
- **C52** : Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production

Objectif de l'épreuve

Justifier des choix techniques au niveau des processus de production, en lien avec la préservation d'une ou plusieurs ressource(s) commune(s) identifiée(s).

Notion de « ressources communes »

Dans cette épreuve, on entend par « ressources communes », les ressources « naturelles » mobilisées par les agriculteurs pour la production agricole mais partagées par différents utilisateurs ; l'exploitation de ces ressources crée souvent une rivalité qui peut être à l'origine de leur dégradation, voire de leur destruction. (*selon G. Bravo et B. Marelli, dans « Ressources communes » 2008*).

Fiches support de l'épreuve

Quatre fiches écrites sont produites par le candidat en lien avec une entreprise où il a été présent au moins trois semaines dans le cadre de la période *obligatoire de formation en milieu professionnel* (stage principal ou stage complémentaire). Les quatre fiches portent sur la même entreprise. Le format de chaque fiche ne peut excéder deux pages.

Le candidat construit chaque fiche avec des éléments saillants de description et d'analyse.

Le contenu de ces fiches sert à la présentation orale de 5 minutes et à l'entretien avec les examinateurs. Ces quatre fiches ne sont pas évaluées en tant que telles mais obligatoirement transmises aux examinateurs au moment de l'interrogation.

Pour pouvoir être interrogé à l'oral de l'épreuve E5, le candidat doit obligatoirement se présenter le jour de l'épreuve avec ses quatre fiches.

Pour le support « polyculture-élevage »

- Une fiche de présentation de l'entreprise dans son contexte. Cette fiche peut être commune avec l'épreuve E6 si le candidat a la même entreprise support pour les deux épreuves.
- Une fiche de présentation de la (des) ressource(s) commune(s) retenue(s) en lien avec :
 - des éléments de contexte,
 - les enjeux territoriaux en lien avec la (les) ressource(s) commune(s),
 - des actions mises en œuvre par l'agriculteur au niveau de l'ensemble des processus de production végétale et animale et qui ont un (des) effet(s) sur la (les) ressource(s) retenue(s).Les actions ne sont pas détaillées dans cette fiche.
- Une fiche présentant un itinéraire technique pour une culture (annuelle ou pluriannuelle), mis en œuvre par l'agriculteur dans le cadre d'un système de culture identifié ; les liens directs ou indirects entre la conduite de cette culture et la (ou les) ressource(s) retenue(s) sont détaillés dans cette fiche.
- Une fiche présentant le fonctionnement d'un troupeau ou d'un atelier de production animale mis en œuvre par l'éleveur ; les liens directs ou indirects entre la conduite présentée et la (ou les) ressource(s) retenue(s) sont détaillés dans cette fiche.

Pour le support « grandes cultures »

- Une fiche de présentation de l'entreprise dans son contexte. Cette fiche peut être commune avec l'épreuve E6 si le candidat a la même entreprise support pour les deux épreuves.
- Une fiche de présentation de la (des) ressource(s) commune(s) retenue(s) en lien avec :
 - des éléments de contexte,
 - les enjeux territoriaux en lien avec la (les) ressource(s),
 - des actions mises en œuvre par l'agriculteur au niveau de l'ensemble des processus de production végétale et animale et qui ont un (des) effets sur la (les) ressource(s) retenue(s). Les actions ne sont pas détaillées dans cette fiche.
- Deux fiches concernant deux cultures (ou deux modes de conduite pour une culture) présentant chacune un itinéraire technique mis en œuvre par l'agriculteur, dans le cadre d'un système de culture identifié ; les liens directs ou indirects entre la conduite présentée et la (les) ressource(s) retenue(s) sont détaillés dans cette fiche.

Déroulé de l'épreuve

La soutenance orale, d'une durée de 25 minutes maximum, se déroule en deux temps.

- 1) Une présentation d'une durée de 5 minutes au cours de laquelle le candidat :
 - justifie le choix de la (des) ressource(s) retenue(s) en lien avec le contexte territorial et l'entreprise ;
 - présente, en lien la (les) ressource(s) choisie(s), les actions déjà réalisées sur l'entreprise ou celles qui pourraient l'être.
- 2) Un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes qui prend appui sur la présentation orale et sur les fiches.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale (cf annexe 1 et annexe 2).

Evaluateurs

Le jury est composé de deux examinateurs :

Pour le support « polyculture-élevage » : un enseignant d'agronomie et un enseignant de zootechnie

Pour le support « grandes cultures » : un enseignant d'agronomie et un enseignant d'agroéquipement

PRECISIONS RELATIVES A L'ÉPREUVE E6 : PILOTAGE DE L'ENTREPRISE

Forme et capacité visée

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Cette épreuve est pluridisciplinaire orale à partir d'un dossier écrit individuel rédigé par le candidat. Elle prend appui sur les périodes de formation en milieu professionnel d'une durée d'au moins huit semaines (stage principal).

L'épreuve E6 valide la capacité **C6. Piloter une entreprise agricole**

C61. Évaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte

C62. Identifier des pistes d'évolution de l'entreprise

Objectifs de l'épreuve

A l'échelle de l'entreprise de stage, l'épreuve vise à :

- mettre en évidence dans une approche systémique, le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte ;
- identifier et analyser des points forts et des points faibles liés au fonctionnement ;
- présenter des pistes d'évolution du système dans une perspective de durabilité.

Productions du candidat et attendus de l'épreuve

Le candidat produit un dossier écrit individuel de 15 pages maximum (sans annexe), et une fiche synthétique de deux pages maximum.

Dans son dossier, le candidat :

- analyse le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte ;
- choisit et développe deux points fort(s) et/ou faible(s) du fonctionnement de l'entreprise, en prenant soin d'évoquer au moins deux des trois dimensions de la durabilité (technico-économique, environnementale, sociale).

Selon les modalités définies par l'autorité académique, le dossier écrit est soit remis par le candidat en 3 exemplaires soit transmis par courriel, en amont de l'épreuve. La date de remise du dossier est précisée au candidat par l'autorité académique.

Dans sa fiche synthétique, remise au jury le jour de l'interrogation, le candidat présente de façon synthétique l'entreprise et son fonctionnement. Cette fiche, peut servir de support de communication pour la présentation orale de 5 minutes.

Pour pouvoir être interrogé à l'oral de l'épreuve E6, le candidat doit obligatoirement avoir transmis son dossier écrit et se présenter le jour de l'épreuve avec sa fiche synthétique.

Déroulé de l'épreuve

La soutenance orale de 25 minutes maximum, se déroule en deux temps :

- 5 minutes de présentation par le candidat du fonctionnement de l'entreprise dans son contexte, de mise en évidence des deux éléments, points fort(s) et/ou faible(s) choisis.
- 20 minutes d'entretien avec le jury prenant appui sur la présentation orale et sur l'écrit. L'entretien porte sur l'analyse du fonctionnement et sur la présentation de pistes d'évolution en lien avec les points fort(s) et/ou faible(s) retenus, dans une perspective de durabilité.

Aucune forme de présentation numérique n'est autorisée pour cette épreuve.

Le candidat dispose de son dossier écrit, de la fiche synthétique et de deux pages maximum manuscrites ou dactylographiées de notes personnelles s'il le souhaite pendant toute la durée de l'épreuve orale.

Les évaluateurs

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale critériée (cf annexe 3). Le jury s'appuie sur les productions écrite et orale du candidat.

Le jury est composé de trois examinateurs comme suit :

- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion (SESG) ;
et
- pour le support « polyculture-élevage » : d'un enseignant d'agronomie ou de zootechnie
- pour le support « grandes cultures » : d'un enseignant d'agronomie ou d'agroéquipement ;
et d'un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

PRECISIONS RELATIVES A L'ÉPREUVE E7 : PRATIQUES PROFESSIONNELLES

POUR LES CANDIDATS BÉNÉFICIAIRE DU CCF

L'épreuve E7 est affectée du coefficient 5, elle comporte 4 CCF.

CCF n°1 (coefficient 0,5)

Capacités visées

C10 – Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

C10.1- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise

C10.2- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

Description de l'épreuve

L'évaluation prend la forme d'un oral ou d'un écrit. Elle s'appuie, en partie, sur l'étude de cas concrets à partir de documents fournis par l'examineur

CCF n°2 (coefficient 1,5)

Capacités visées

C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole

C8.1- Organiser le travail

C8.2- Gérer la main d'œuvre

C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

C9.1- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière

C9.2- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

Description de l'épreuve

Elle prend la forme d'un écrit à partir d'un ou plusieurs cas concrets et de documents de gestion (documents de gestion associés à au moins un des cas choisis). La durée maximale de l'épreuve est de 2h30 (lecture de document incluse).

CCF n°3 (coefficient 2.5)

Capacités visées

C7- Assurer la conduite technique des productions

C7.1- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles

C7.2- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

Description de l'épreuve

La capacité C7 est certifiée au travers de deux situations d'évaluation : une qui prend appui sur une production végétale et une sur une production animale.

Les modalités du CCF varient selon le support de formation :

Pour le support « polyculture-élevage »

Chaque situation d'évaluation vise les deux capacités intermédiaires C71 et C72 et prend la forme d'une pratique explicitée.

Le coefficient global du CCF n°3 de 2,5 est reparti entre les deux situations d'évaluation par l'équipe pédagogique organisatrice de l'épreuve en fonction de la contribution de l'agroéquipement évalué dans au moins une de deux situations : production végétale ou production animale.

a) Situation prenant appui sur une production végétale

Cette situation évalue l'aptitude du candidat à :

- apprécier l'état d'une parcelle en vue de réaliser un diagnostic de situation,
- proposer et justifier une (ou des) intervention(s) technique(s) au regard de la situation,
- discuter ses propositions dans une perspective agroécologique,
- réaliser éventuellement une opération mécanisée en lien avec la conduite d'une culture annuelle ou pluriannuelle dans le respect des objectifs agronomiques et dans les conditions optimales de sécurité et de protection de l'environnement.

Le candidat doit être capable de justifier ses choix et ses initiatives mais aussi d'exprimer les suites à envisager.

Cette évaluation prend la forme d'une pratique explicitée avec une partie réalisée sur le terrain (observation, comptage, intervention technique, etc.) et un oral d'explicitation.

Des documents peuvent être fournis au candidat (analyses, données climatiques, suivi de la culture, informations issues de capteurs, etc.) en complément des observations réalisées sur le terrain.

La durée de l'évaluation est laissée à l'initiative des évaluateurs.

Lorsque l'opération mécanisée est présente, elle peut suivre directement le diagnostic ou être différée dans le temps.

Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.

Dans les établissements où les apprenants, individuellement ou par petits groupes, participent activement à la conduite d'une culture, une telle activité peut contribuer à cette évaluation.

L'évaluation est réalisée par un enseignant d'agronomie et, éventuellement, un enseignant d'agroéquipement sur la base d'une grille critériée.

b) Situation prenant appui sur une production animale :

Cette situation évalue l'aptitude du candidat à :

- observer des animaux ou un lot replacé(s) dans le processus de production, dans l'optique de réaliser un diagnostic,
- justifier une intervention technique,

- réaliser une intervention en lien avec la conduite d'élevage et en optimisant les performances zootechniques, dans le respect des règles de sécurité, du bien-être animal et de la protection de l'environnement.

Le candidat doit être capable de justifier ses choix et ses initiatives mais aussi d'examiner les suites à envisager.

Cette évaluation prend la forme d'une pratique explicitée avec une partie réalisée sur le terrain (intervention, manipulation, ...) et un oral d'explicitation. Des documents peuvent être fournis au candidat (analyses, données techniques, résultats du troupeau, etc.) en complément des observations réalisées. La durée de l'épreuve est laissée à l'initiative de l'établissement.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie et éventuellement un enseignant d'agroéquipement sur la base d'une grille critériée.

Pour le support « grandes cultures »

Chaque de deux situations évaluées vise les deux capacités intermédiaires C71 et C72.

Le coefficient global du CCF n°3 de 2,5 est reparti entre les deux situations d'évaluation. La situation prenant appui sur la production animale étant affectée du coefficient 0,5.

a). Situation prenant appui sur une production végétale :

Elle évalue l'aptitude du candidat à :

- apprécier l'état d'une parcelle en vue de réaliser un diagnostic de situation,
- proposer et justifier une (ou des) intervention(s) technique(s) au regard de la situation,
- discuter ses propositions dans une perspective agroécologique,
- réaliser une opération mécanisée en lien avec la conduite d'une culture annuelle ou pluriannuelle dans le respect des objectifs agronomiques et dans les conditions optimales de sécurité et de protection de l'environnement,
- proposer des adaptations dans la conduite de la culture.

Le candidat doit être capable de justifier ses choix et ses initiatives mais aussi d'exprimer les suites à envisager.

Cette évaluation prend la forme d'une pratique explicitée avec une partie réalisée sur le terrain (observations, comptage, intervention technique, etc.) et un oral. Des documents peuvent être fournis au candidat (analyses, données climatiques, suivi de la culture, Bulletin de santé du végétal –BSV–, informations issues de capteurs, etc.) en complément des observations qu'il réalise sur le terrain.

La durée de l'épreuve est laissée à l'initiative des évaluateurs.

L'intervention mécanisée peut suivre directement le diagnostic ou être différée dans le temps.

Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.

Dans les établissements où les apprenants, individuellement ou par petits groupes, participent activement à la conduite d'une culture, une telle activité peut contribuer à cette évaluation.

L'évaluation est réalisée par un enseignant d'agronomie et un enseignant d'agroéquipement sur la base d'une grille critériée.

b). Situation prenant appui sur une production animale.

L'évaluation prend la forme d'un oral avec pour support un dossier constitué par le candidat. A partir d'une situation professionnelle vécue (stage principal, visite d'exploitation, stage complémentaire, exploitation familiale,...), le candidat développe une thématique montrant des liens entre les « grandes cultures » et la conduite une production animale, à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire. La situation présentée diffère de celles étudiées pendant la formation. Ce dossier n'excède pas cinq pages.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie.

CCF n°4 (coefficient 0.5)

Ce CCF est relatif à la capacité C11 « *S'adapter à des enjeux professionnels particuliers* ». Les enseignements professionnels du Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs des modules d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique.

POUR LES CANDIDATS HORS CCF

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 25 minutes maximum. Le candidat dispose de 25 minutes de préparation.

Elle valide les capacités C7 à C11 du référentiel de certification.

C7- Assurer la conduite technique des productions

C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole

C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

C10. Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Pour le support « polyculture-élevage »

L'évaluation s'appuie sur un dossier écrit constitué par le candidat sur une entreprise agricole. Le dossier porte sur :

- la conduite de production animale et végétale à laquelle il a été associé,
- l'entreprise dans laquelle ces productions sont mises en œuvre.

Le dossier

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué d'une série de fiches (chaque fiche étant limitée à 2 pages maximum) :

- une fiche présentant de façon synthétique l'entreprise et son fonctionnement (fiche éventuellement commune à l'épreuve E6) ;
- une fiche présentant la conduite d'une culture (annuelle ou pluriannuelle), mise en œuvre par l'agriculteur dans le cadre d'un système de culture identifié (itinéraire technique, résultats techniques et économiques de l'entreprise et éléments de comparaison) ;
- une fiche présentant le fonctionnement d'un atelier de production animale (conduite, résultats techniques et économiques et éléments de comparaison) ;
- une fiche présentant des documents de nature économique et financière concernant les résultats de l'entreprise et éléments de comparaison.

Le dossier écrit est transmis par le candidat en 3 exemplaires avant l'épreuve à une date précisée par la région l'organisatrice de l'examen.

Pour être interrogé à l'oral de l'épreuve E7, le candidat doit obligatoirement avoir transmis son dossier écrit.

Le déroulement de l'épreuve orale

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir de son dossier. Le candidat dispose de 25 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 15 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les capacités évaluées par cette épreuve, sans omettre les questions relatives à la capacité C11.

Les évaluateurs

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée (cf annexe 4).

Les examinateurs sont :

- un enseignant d'agronomie ou de zootechnie,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur, dans la mesure du possible.

Pour le support « grandes cultures »

L'évaluation s'appuie sur un dossier écrit constitué par le candidat portant sur :

- la conduite de productions végétales à laquelle il a été associé au cours de séquences de formation en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle ces productions sont mises en œuvre.

Le dossier

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué d'une série de fiches (chaque fiche est limitée à 2 pages maximum) :

- une fiche présentant de façon synthétique l'entreprise et son fonctionnement ;
- deux fiches présentant chacune la conduite d'une culture (annuelle ou pluriannuelle), mise en œuvre par l'agriculteur dans le cadre d'un système de culture identifié (itinéraire technique, résultats techniques et économiques) ;
- une fiche présentant des documents de nature économique et financière concernant l'entreprise.

Le dossier écrit est transmis par le candidat en 3 exemplaires avant l'épreuve à une date précisée par la région l'organisatrice de l'examen. Pour être interrogé à l'oral de l'épreuve E7, le candidat doit obligatoirement avoir transmis son dossier écrit

Le déroulement de l'épreuve orale

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir de son dossier. Le candidat dispose de 25 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 15 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les capacités évaluées par cette épreuve, sans omettre les questions relatives à la capacité C11.

Les évaluateurs

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée (cf annexe 5).

Les examinateurs sont :

- un enseignant d'agronomie ou d'agroéquipement,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur, dans la mesure du possible

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexe 1

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA)

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E5 « support polyculture/élevage »

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	Commentaires
C51 : Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans l'agroécosystème	Adéquation à la situation des solutions mises en place ou des propositions formulées	<ul style="list-style-type: none"> - Justification de la (des) ressource(s) retenue(s) au regard de la situation étudiée - Identification des processus écologiques mis en jeu au sein de l'agroécosystème en lien avec l'état de la ressource - Justification des réponses mises en œuvre par l'agriculteur pour la gestion de la (des) ressource(s) - Mise en évidence de propositions d'évolution - ... 					/6	
C52 : Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production	Processus végétal Pertinence des choix techniques à l'échelle du processus de production	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence des leviers techniques et des interactions entre leviers mobilisés - Regard critique sur les choix techniques réalisés par l'agriculteur en lien avec les objectifs de l'itinéraire technique et du système de culture - ... 					/7	
	Mobilisation des concepts, des démarches et des outils agronomiques pour réaliser des choix techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Justification des démarches agronomiques mobilisées - Valorisation correcte des outils d'aide à la décision et des informations à mobiliser pour la prise de décisions - Maîtrise de références scientifiques et techniques en lien avec la situation présentée - ... 					/7	
	Processus animal Pertinence des choix techniques à l'échelle du troupeau ou de l'atelier de production	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence des leviers techniques mobilisés - Regard critique sur les choix techniques réalisés par l'agriculteur en lien avec les objectifs de production de l'éleveur - ... 					/7	
	Mobilisation des concepts, des démarches et des outils zootechniques pour réaliser des choix techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Justification des démarches et outils zootechniques mobilisés - Maîtrise des références scientifiques et techniques en lien avec la situation présentée - ... 					/7	
TOTAL :							/20	

Annexe 2

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA)

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E5 « support grandes cultures »

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	Commentaires
C51 : Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans l'agroécosystème	Adéquation à la situation des solutions mises en place ou des propositions formulées	<ul style="list-style-type: none"> - Justification de la (des) ressource(s) retenue(s) au regard de la situation étudiée - Identification des processus écologiques mis en jeu au sein de l'agroécosystème en lien avec l'état de la ressource - Justification des réponses mises en œuvre par l'agriculteur pour la gestion de la ressource - Mise en évidence de propositions d'évolution - ... 					/8	
C52 : Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production	Pertinence des choix techniques à l'échelle du processus de production Mobilisation des concepts, des démarches et des outils agronomiques pour réaliser des choix techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence des leviers techniques et des interactions entre leviers mobilisés - Regard critique sur les choix techniques réalisés par l'agriculteur en lien avec les objectifs de l'itinéraire technique et du système de culture - ... - Justification des démarches agronomiques mobilisées - Valorisation correcte des outils d'aide à la décision et des informations à mobiliser pour la prise de décisions - Maîtrise de références scientifiques et techniques en lien avec la situation présentée - ... 					/12	
TOTAL :							/20	

Annexe 3

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA)

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E6

Capacité 6 : Piloter une entreprise agricole

	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	Commentaires
C61. Évaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte	Mise en évidence de la cohérence du système étudié	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence de l'organisation du système d'exploitation - Justification des choix de productions, de leur répartition et de leur mode de conduite - Mise en évidence des articulations entre les productions - Prise en compte de la dimension sociale - Prise en compte des principaux résultats technico-économiques et financiers - Mise en évidence des interactions entre l'entreprise et son environnement 					/6	
	Pertinence de l'évaluation du fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence de deux points fort(s) et/ou faible(s) couvrant au moins deux dimensions de la durabilité - Argumentation du choix des points retenus - Mise en évidence d'éléments explicatifs (type arbre des causes) pour les points retenus 					/8	
C62. Identifier des pistes d'évolution de l'entreprise	Pertinence des propositions	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de la démarche mobilisée avec le fonctionnement de l'entreprise - Mise en relation des pistes d'amélioration avec chaque points fort(s) et/ou faible(s) retenus - Prise en compte de la durabilité dans la démarche et dans les propositions - Prise en compte du contexte de l'entreprise - Présentation argumentée des propositions - Mobilisation de références technico-économiques adaptées 					/6	
TOTAL							/20	

Annexe 4

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) »

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7, hors CCF, support « polyculture-élevage »

apacités	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Commentaires	Note
C7- Assurer la conduite technique des productions	Raisonnement et mise en œuvre d'opérations techniques en PV	<ul style="list-style-type: none"> - Justification des choix techniques au regard du contexte et du système de culture - Explication de la mise en œuvre d'une opération technique dans le respect des règles de sécurité - Regard critique sur la mise en œuvre d'une technique - Mobilisation de références techniques adaptées - ... 						/5
	Raisonnement et mise en œuvre d'opérations techniques en PA	<ul style="list-style-type: none"> - Justification des choix techniques au regard du contexte et du système d'élevage - Explication de la mise en œuvre d'une intervention dans le respect des consignes de sécurité et du bien-être animal - Regard critique sur la mise en œuvre - Mobilisation de références techniques adaptées - ... 						/5
C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole	Raisonnement et mise en œuvre de la gestion du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Regard critique sur l'organisation du travail - Prise en compte des aspects sociaux et juridiques de la gestion des ressources humaines - Identification des étapes de la prise de décision - Mobilisation d'outils de diagnostic technico-économique et financier adaptés 						/7
C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte	Raisonnement et conduite de l'étude technico-économique d'une décision	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'outils de gestion de la prise de décision adaptés - Prise en compte des éléments non chiffrables de la prise de décisions 						
C10. Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services	Raisonnement des pratiques de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de pratiques de valorisation des entreprises, de leurs produits et services - Prise en compte des attentes sociétales - ... 						
C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Qualité de l'appropriation et de la réactivité	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du contexte - Valorisation du vécu professionnel - Mobilisation de références technico-économique adaptées - ... 						/3
TOTAL								/20

Annexe 5
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA)
GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7, hors CCF, support « grandes cultures »

Capacités	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Commentaires	Note
C7- Assurer la conduite technique des productions	Raisonnement et mise en œuvre d'opérations techniques en PV	<ul style="list-style-type: none"> - Justification des choix techniques au regard du contexte et du système de culture - Identification des matériels mobilisés - Explication de la mise en œuvre d'une opération technique dans le respect des règles de sécurité - Regard critique sur la mise en œuvre des techniques - Mobilisation de références techniques adaptées - ... 						/10
C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole	Raisonnement et mise en œuvre de la gestion du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Regard critique sur l'organisation du travail - Prise en compte des aspects sociaux et juridiques de la gestion des ressources humaines - ... 						/7
C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte	Raisonnement et conduite de l'étude technico-économique d'une décision	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des étapes de la prise de décision - Utilisation d'outils de diagnostic technico-économique et financier adaptés - Utiliser d'outils de gestion de la prise de décision adaptés - Prise en compte des éléments non chiffrables de la prise de décisions 						
C10. Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services	Raisonnement des pratiques de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de pratiques de valorisation des entreprises, de leurs produits et services - Prise en compte des attentes sociétales - ... 						
C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Qualité de l'appropriation et de la réactivité	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du contexte - Valorisation du vécu professionnel - Mobilisation de références technico-économique adaptées - ... 					/3	
TOTAL								/20